

**SPANC - ARC SUD BRETAGNE
 FIXATION DES TARIFS 2020**

Conformément aux articles 22 et 23 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, chaque contrôle est soumis au paiement d'une redevance.

Redevances applicables suivant la délibération n° 159-2019 du 17/12/2019 :

Types de prestations	Tarifs 2020 HT	Tarifs 2020 TTC
Contrôle de conception & implantation	65 €	71,50 €
Contrôle de bonne exécution des travaux	120 €	132 €
Contrôle diagnostic lié à une vente immobilière	110 €	121 €
Redevance annuelle de service	23,45 €	25,80 €
Contrevisite suite à un contrôle non conforme	35 €	38,50 €
Déplacement infructueux suite à une prise de rendez-vous	25 €	27,50 €
Opération de réhabilitation (Frais de dossier)	250 €	275 €

Taux de TVA : 10 %

La redevance annuelle est prélevée sur la facture d'eau.

Les autres redevances sont recouvrées par le Centre des finances publiques.

L'avis de somme à payer vous sera transmis par cet organisme dans un prochain courrier.